

Après la présentation des collègues, nouveaux et anciens, présents au conseil (22 participants), 4 sujets principaux ont été évoqués, ils concernent:

- les stagiaires,
- l'UNSS,
- la syndicalisation,
- les élections professionnelles

Il est aussi rendu compte de l'A.G. départementale du SNEP Var et du CDN (conseil délibératif national du SNEP).

1- LES STAGIAIRES:

- a- La formation: on constate une diversité des cohortes selon le type de recrutement des fonctionnaires stagiaires. Le problème de leur formation se pose car peu de moyens sont mis en place par l'académie. Les stagiaires ne bénéficient pas encore du parcours adapté de formation auquel ils ont droit selon s'ils ont été recrutés par concours externe (M1/M2), concours interne ou réservé. Le SNEP souhaite qu'ils bénéficient tous d'une plateforme commune de formation au plan national pour une validation égalitaire.
- b- La validation: le débat porte sur le rôle du tuteur qui selon le SNEP devrait garder un rôle de formateur et non d'évaluateur pour la validation.

Une réunion entre le SNEP et les professeurs de l'ESPE pourrait être intéressante sur la question de la mission du tuteur.

- c- La représentation syndicale dans les ESPE: au temps des IUFM, le SNEP siégeait de droit au conseil d'école en tant que personnalité extérieure. Depuis les ESPE, les représentants syndicaux d'enseignants n'y siègent plus. Ils peuvent toutefois y être conviés en tant qu'experts.
- d- Comme à son habitude le SNEP Nice prendra contact avec les fonctionnaires stagiaires pour les accompagner tout au long de cette année (Carline Héraud et P.Marc Pillot).

2- L'UNSS:

- a- Le nouveau décret est une bonne nouvelle pour la profession car dans les DHG les 3 heures consacrées à l'AS deviennent statutaires pour chaque collègue qu'il soit titulaire ou pas. Concrètement cela se traduit par la récupération de 9 forfaits A.S depuis le début de l'année, ce qui était inimaginable les années précédentes.
- b- Evocation des problèmes liés aux TZR et aux forfaits A.S lorsqu'ils sont affectés à l'année sur un BMP en sous service, souvent le forfait AS n'apparaît pas sur le VS. Il faut rester vigilant sur la question
- c- Problème de certains chefs d'établissement qui refusent les autorisations de sorties donc les déplacements pour les rencontres UNSS inter établissements. Il est recommandé aux équipes EPS de présenter leur projet d'AS au CA en faisant apparaître les compétitions afin d'être crédible vis à vis de l'équipe de direction lorsqu'ils feront valoir les missions du professeur d'EPS définies dans la circulaire sur la mise en œuvre du décret UNSS.
- d- Compte rendus des AG départementales de l'UNSS Var et AM: suite à des carences d'organisation constatées lors de ces réunions, le SNEP Nice souhaite obtenir une entrevue avec les directions départementales et régionales de l'UNSS pour donner plus de cadre à l'organisation de ces assemblées et qu'elles débouchent sur des décisions et des réponses concrètes.

3- POINT SUR LA SYNDICALISATION:

Au 1er octobre 2014, la trésorière comptabilise 49 syndiqués à jour sur l'académie sans compter les prélèvements automatiques. L'objectif pour l'année scolaire 2014-2015 est d'atteindre 300 syndiqués effectifs. Les responsables syndicaux se partagent 18 heures de décharges dans l'académie. Le taux de syndiqués impacte directement le nombre d'heures de décharges octroyées au SNEP NICE

Dans la perspective des élections professionnelles un effort est demandé aux militants pour lutter contre les déserts syndicaux. En effet, environ 120 établissements sur 300 dans l'académie n'ont aucun syndiqué SNEP en leur sein. Un maillage sera envoyé aux militants afin de localiser ces établissements, créer un lien avec les collègues des équipes en question et leur parler de l'importance du syndicalisme pour l'intérêt de la corporation.

Enfin, une information est donnée sur le stage FSU du 4 novembre à Nice.

4- LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES:

- a- Passage de 7 à 9 sièges à pourvoir en CAPA. Le SNEP Nice dénonce une stratégie partisane du ministère pour faire entrer des organisations syndicales minoritaires dans ces commissions. Pour briguer ces 9 sièges et demeurer seule organisation syndicale représentative de la profession en CAPA il faudra atteindre 93% des suffrages contre 88% aux élections précédentes ou augmenter la participation des collègues au scrutin.
- b- Evocation des modalités de vote
- c- Les formations et les commissions pour lesquelles on va voter: on va voter pour un syndicat pour les CAPA et CAPN (ex: le SNEP), on va voter pour une fédération pour les CTA et CTN (ex: la FSU).
- d- Il est demandé aux militants d'être au contact des collègues dans les établissements et communes pour leur expliquer les démarches à suivre (entre autre l'intérêt d'activer sa boîte mail professionnelle), réception de l'identifiant par courrier papier, aller sur son espace de vote pour créer son mot de passe... du 27/11 au 4/12 ou vote le 4/12 dans son établissement).
- e- Une communication du SNEP vers les collègues se fera par liste de diffusion aveugle donnée par le rectorat.
- f- Notre défi est de faire voter tous les collègues EPS de l'académie.

5-COMPTRE RENDU DE L'AG DEPARTEMENTALE SNEP VAR.

A faire

6-COMPTRE RENDU SUR LE CDN

Portant particulièrement sur la consultation sur le nouveau socle commun du 15/10/2014 → voir sur le site national les fiches d'aide au travail sur le socle 2014 (envoi par Florent du lien à la liste de diffusion).

Fin du Conseil Académique à 16h30.

Pour le CA Franck G